

La pêche de loisir aux filets sur l'estran landais en 2011

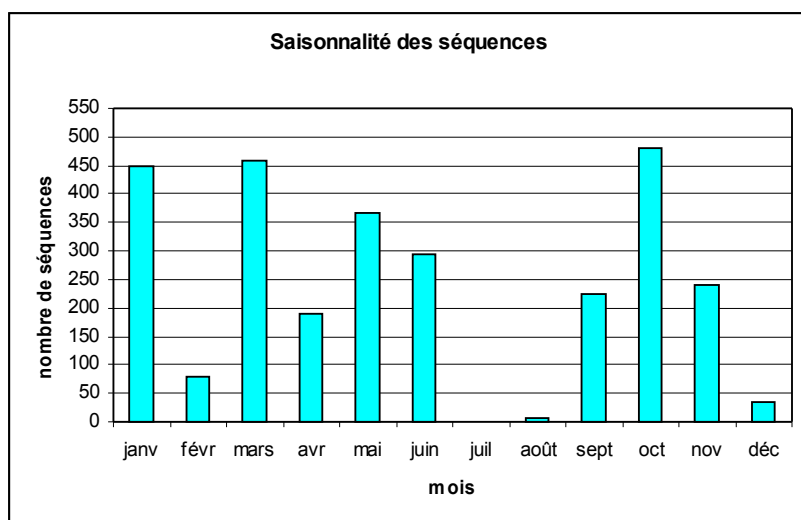
Les pêcheurs

Pour l'année 2011, 500 autorisations de pêche ont été délivrées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Bayonne. Elles concernaient 4 % de femmes.

L'activité déclarée dans les fiches de pêche¹

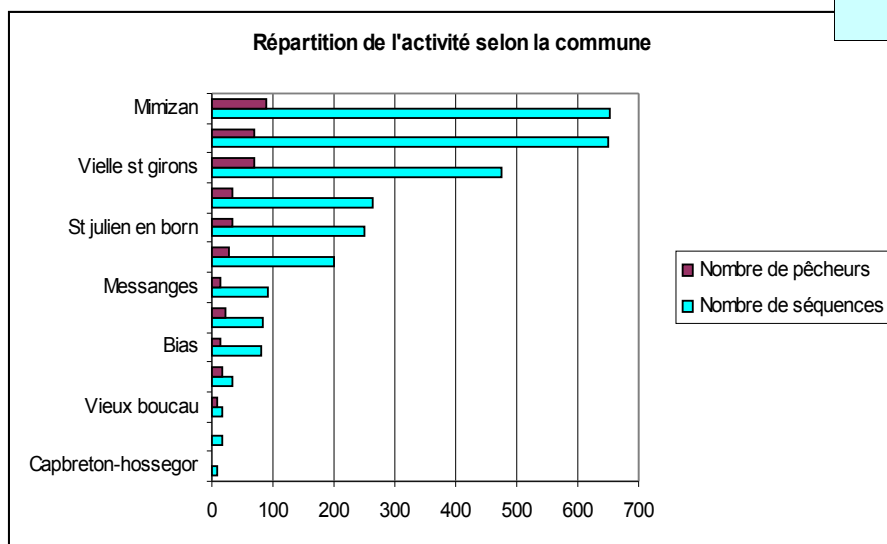
Définition de la séquence de pêche : Le pêcheur pose son filet à la basse mer et le relève 12 heures plus tard à la basse mer suivante.

- 478 pêcheurs ont remis une fiche de pêche dont 384 avec une activité déclarée.
- 1 543 fiches de pêche saisies dont 22% sans activité.
- l'activité maximale a été enregistrée le 6 mars : 76 pêcheurs ont posé un filet.
- Sur l'année, 280 jours avec au moins une séquence de pêche.



2823 séquences déclarées dont
- 18,7 % des séquences sans aucune capture

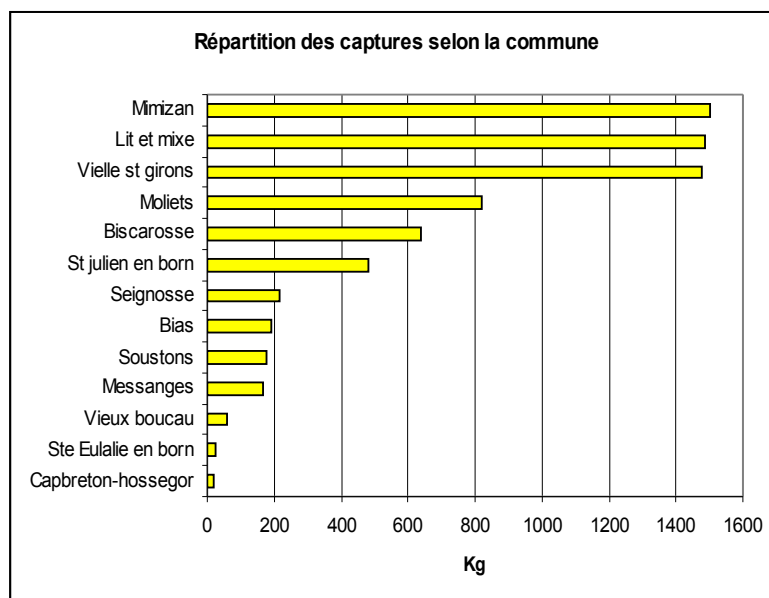
139 kilomètres de filet posés dont
- 56 % de tramail
- 37 % de filet droit
- 7 % de filet non spécifié



¹ La pratique de pêche aux filets, sur l'estran, est soumise à une obligation de déclaration -arrêté annuel de la préfecture des Landes-

Les captures déclarées dans les fiches de pêche

Espèces	Poids (kg)
Bar commun	2366
Mulets d'Europe	1900
Griset (dorade grise)	1334
Maquereau commun	537
Bar tacheté	479
Dorade royale	477
Marbré commun	449
Sar commun (à tête noir)	414
Maigre commun	284
Chinchard commun	114
Aloses diverses	95
Sole commune	74
Seiches diverses	71
Bonite à dos rayé	58
Raies diverses	57
Turbot	48
Saumon atlantique	26
Sole-pôle	22
Flet commun	16
Tacaud commun	12
Truite de mer	11
Poulpe	3
Saupe	3
Barbue	3
Orphie commune	2
Sardine commune	2
Merlan	2
Pagret commun	1
Baliste	1
Rouget barbet de roche	1
Bogue	1
Merlu commun	1
Encornet s	1
Poissons divers	4



Détails pour les 4 premières espèces

Espèces principales	Bar commun	Mulets d'Europe	Griset	Maquer. commun
% poids total	26	21	15	8
Nb de séquences avec captures	851	1062	761	90
Poids moyen/séq. (kg)	2,78	1,78	1,75	5,9
Poids maxi/séq. (kg)	20	20	10,2	25
Poids mini/séq. (kg)	0,2	0,2	0,2	0,2
Écart type	1,66	1,17	1,20	2,4

36 espèces ou groupes d'espèces capturées pour un poids total de 8 867 kg
-Poids moyen /séquence : 3,1 kg
-Poids total maximum déclaré/pêcheur/an: 128 kg réalisés en 58 séquences
-Poids total minimum déclaré/pêcheur/an: 0,5 kg réalisés en 1 séquence

En moyenne, un pêcheur actif

- pose 36 mètres de filet/séquence
- pêche 10 fois dans l'année
- capture annuellement 23 kg de poissons